



La qualité de l'eau

Exprimez-vous !

L'eau saine est un élément indispensable à la vie et risque de poser des problèmes pour l'humanité dans les années à venir.

Les associations de consommateurs de Basse et Haute Normandie souhaitent vous informer qu'une consultation du public est ouverte et vous encouragent à vous exprimer sur le sujet.



Les Etats de l'Union Européenne élaborent une stratégie pour conserver et améliorer la qualité des eaux en s'appuyant sur les directives du 23 octobre 2000 et du 23 octobre 2007. Des outils sont mis en place pour atteindre ces objectifs.

L'un des grands outils est le Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE). Le SDAGE s'applique pour 6 ans, le prochain concernera la période 2016-2021.

Aujourd'hui, **vous aussi participez à ce grand enjeu et donnez votre avis.**

Les Agences de l'eau relaient la consultation du public jusqu'au 19 Juin 2015. Pour notre bassin, l'Agence de l'eau Seine-Normandie propose un questionnaire en ligne sur son site : www.eau-seine-normandie.fr.

L'organisation de la gestion de l'eau



La politique de l'eau en France est organisée à trois niveaux :

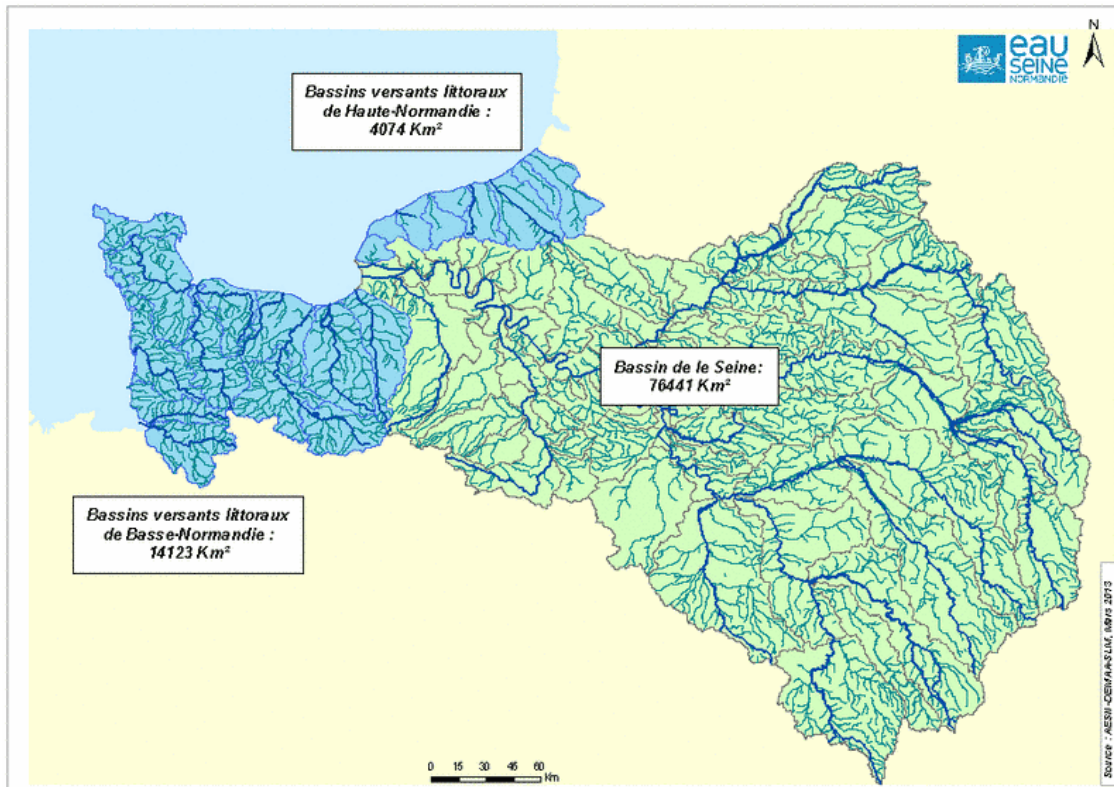
1 - Le Comité national de l'eau qui donne son avis sur les lois et réformes et les actions nationales.

2 - Les Agences de l'eau et leur Comité de Bassin sont composés de l'Etat, d'élus, de professionnels et d'usagers. Ce Comité de Bassin gère et élabore le Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE).

3 - La Commission Locale de l'eau, comprend des collectivités, des établissements publics locaux, s'il existe l'établissement public territorial de bassin, des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles, des associations concernées, des représentants de l'État et des établissements publics intéressés

La commission organise la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux avec un objectif principal: réussir la concertation interne et externe, anticiper et résoudre les conflits...

Le bassin versant Seine Normandie



Le Bassin de la Seine, c'est 1/5ème du territoire Français. Il est composé de 55 000 kilomètres de cours d'eau. Son fleuve est la Seine et ses principaux affluents sont La Marne, L'Yonne et L'Oise.

Le bassin est très impacté par l'Homme de part une forte activité agricole autour des ressources en eau ainsi qu'une présence industrielle importante.

L'estuaire de la Seine reçoit 30% des rejets de la population française.

C'est aussi 5200 points de captage, l'eau provient pour 60% des nappes souterraines, les autres 40% des rivières et fleuves. En matière de traitement, c'est 2500 stations d'épuration pour 17 millions d'habitants.

Un bassin versant est une partie de territoire irrigué par un fleuve et tous les cours d'eaux. Toutes ces eaux s'écoulent naturellement vers un même point de sortie.

Lors de son parcours l'eau se charge de différentes substances organiques et matières chimiques.

Nous comprenons mieux comment la pollution créée en amont impactera la qualité des eaux en aval.

Pour diminuer ces pollutions humaines ou naturelles, des aménagements doivent être mis en œuvre par une meilleure gestion des milieux. C'est le but du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

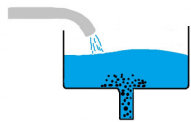
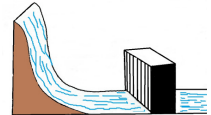
Les principales étapes de l'eau

Le parcours de notre eau potable en 7 étapes :



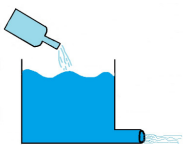
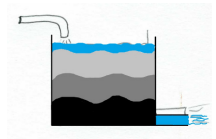
1 - Le pompage, il consiste à extraire l'eau des nappes souterraines ou des cours d'eau.

2 - Le dégrillage, est le processus qui permet de retirer les gros déchets de l'eau hormis dans les eaux souterraines.



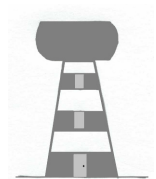
3 - La décantation, elle permet de retirer les particules par coagulation et de les concentrer au fond du décanteur.

4 - La filtration est réalisée par le passage de l'eau dans des couches de sable et de charbon actif.



5 - Le traitement de l'eau est réalisé pour éliminer les dernières bactéries...

6 - L'eau est stockée.



7 - La distribution est ensuite réalisée dans les habitations, entreprises, collectivités...

Le SDAGE Seine Normandie fait de nombreuses propositions pour la gestion des ressources et des milieux (rivière, fleuve...) , des dispositions sont également proposées pour diminuer l'impact du changement climatique.

Ces propositions se déclinent sous forme de 8 défis. Vous pouvez retrouver le projet complet du SDAGE sur le site et répondre au questionnaire: <http://www.eau-seine-normandie.fr>

Extrait des 8 défis

Défi 1 - Diminuer les rejets de pollution dans les milieux aquatiques

- Réduire la pollution provenant des stations d'épuration.
- Diminuer les rejets ou traitements dans les stations par temps de pluie.

Défi 2 - Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques

- Une généralisation des bonnes pratiques agricoles par la diminution des intrants.
- Maintenir la végétation (haies et prairies) pour diminuer l'érosion et le ruissellement.

Défi 3 - Réduire les produits toxiques dans les milieux aquatiques

- Augmenter les connaissances des micropolluants pour améliorer les actions à mettre en place.
- Promouvoir des actions en amont avec l'objectif de réduire ou supprimer les micropolluants.

Défi 4 - Protéger et restaurer la mer et le littoral

- Protéger les eaux des usagers (baignade, pêche...).
- Lutter contre les algues vertes et meilleure gestion des pollutions qui découlent des activités portuaires.

Défi 5 - Protéger les captages pour l'alimentation en eau potable actuelle et future

- Préserver les nappes destinées à l'alimentation en eau potable.
- Protéger les captages et bassins des pollutions diffuses en maîtrisant l'usage des sols.

Défi 6 - Protéger et restaurer les milieux aquatiques

- Assurer la sauvegarde des espèces dans leur milieu, faciliter la circulation des animaux.
- Mettre fin à la disparition et dégradation des zones humides et privilégier les aménagements naturels.

Défi 7 - Gérer la rareté de la ressource en eau

- Prévenir la surexploitation des eaux souterraines avec une gestion collective des nappes.
- améliorer la gestion de crises en périodes de pénuries.

Défi 8 - Limiter et prévenir le risque d'inondation

- Reconquérir les zones naturelles inondables.
- Ralentir le ruissellement des eaux sur les zones aménagées.

Cette fiche vous a été présentée par le Centre Technique Régional de la Consommation de Basse et Haute-Normandie
Réalisée avec le concours de l'Agence de l'eau Seine Normandie

Les associations adhérentes : , l'Association Familiale de l'Agglomération de Cherbourg (AFAC), l'Association Familiale Catholique (AFC), l'Association Familiale de Douvres (AFD), le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques (CDAFAL), la Confédération de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie (CLCV), la Confédération Nationale du Logement (CNL), la Confédération Syndicale des Familles (CSF), Familles Rurales (FR), l'Information DÉfense des CONSOMMATEURS SALariés-CGT (INDECOSA-CGT), l'Union Départementale des Associations Familiales de L'orne (UDAF 61), Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Basse-Normandie (GRAPE).